

Projet de séjour cyclo 2026

Un séjour cyclo est organisé par l'ADAPAR du lundi 1^{er} au vendredi 5 juin 2026 dans le Jura, au bord du lac de Vouglans, sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Il sera encadré par Françoise, Michel, Jean-Michel et Pascal. L'effectif espéré est d'une vingtaine de personnes, ce qui permettra de constituer 2 voire 3 groupes, afin de proposer des circuits dont la distance et les difficultés seront adaptés à tous les profils.

Attention : les séjours ADAPAR ne sont pas ouverts aux personnes hors ADAPAR et sans licence FFRS, ou souhaitant simplement accompagner sans participer aux sorties vélo.

L'hébergement aura lieu aux chalets du lac de Vouglans à Maisod, dans des chalets de 2 chambres de 2 personnes, équipées de SDB et WC, et d'une cuisine (bien pour nos pique-niques). Il comprend un local vélo, et l'accès à la plage.

Le tarif se situera entre 375 et 390 €, il comprend :

- la 1/2 pension, cuisine traditionnelle jurassienne avec vin, café et tisane ;
- draps et linge de toilette fournis,
- le pot de bienvenue,
- l'accès direct à la plage de la Mercantine,
- l'animation de soirée,
- la taxe de séjour,
- l'assurance pour annulation et interruption de séjour.

Le supplément chambre individuelle est de 29 € par personne et par nuit.

Il ne comprend pas le pique-nique et le trajet.

Le déplacement s'effectuera par covoiturage.

La procédure d'inscription est la suivante :

- 1) Envoyez le plus vite possible (au plus tard le 5 octobre) par mail votre intention de participation, à Jean-Michel, à l'adresse jimi.gentner67@gmail.com. Cette phase déterminera le maintien ou non du séjour, suivant le nombre des intentions de participation.
- 2) Envoyez, dès que le séjour est confirmé, et avant le 15 octobre, un chèque de 100 €, afin de finaliser la réservation de l'hébergement. Ce chèque ne sera pas remboursé si un désistement de complaisance intervient avant le paiement du 1^{er} chèque d'acompte.
- 3) L'inscription définitive se fera avant le 15 janvier 2026, en remplissant et en renvoyant le contrat de vente qui vous sera parvenu par mail dès que votre préinscription sera validée. Cet envoi devra contenir aussi les 2 chèques demandés (acompte de 150 € encaissé en février, et solde encaissé en mai).

Tous les courriers sont à adresser à
Jean-Michel GENTNER 745 route de Chanaz 73000 BARBERAZ
Tous les chèques sont à faire au nom de l'ADAPAR.